



Aidez-nous à prévenir les accidents !

Au sein de l'usine s'appliquent le Code de la route et la législation allemande sur les licences routières

Le service de sécurité se charge de surveiller la circulation au sein de l'usine. Afin de garantir un déroulement ne présentant aucun risque, le service de sécurité peut être amené à effectuer des contrôles.

Respecter les limitations de vitesse dans l'enceinte de l'usine

Zone industrielle – les véhicules sur rails ont priorité.

Faire attention aux klaxons et signaux sonores ! Baisser le son de la radio.

Respecter une distance d'au moins **1,50 m** vis-à-vis des rails du chemin de fer industriel, et de **2,20 m** dans les virages.

Emprunter uniquement le chemin direct vers les points de chargement.

Respecter les panneaux de signalisation !

Signaler immédiatement les accidents au service de sécurité !



Interdiction de fumer, même à l'intérieur du véhicule !

Les conducteurs de véhicules ne peuvent pénétrer dans l'usine accompagnés d'autres personnes hormis le COÉQUIPIER.

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de séjourner dans les couchettes des véhicules dans l'enceinte de l'usine.

Il est interdit d'introduire des animaux dans l'enceinte de l'usine.

Il est interdit de photographier à l'intérieur de l'usine.

Il est interdit d'introduire de l'alcool dans l'enceinte de l'usine.

Dans la mesure où des panneaux indiquent qu'un équipement de protection est obligatoire, on ne peut pénétrer dans le secteur concerné qu'avec cet équipement.



Il est interdit d'utiliser

les installations radio / téléphones portables dans l'enceinte de l'usine. Ils doivent par ailleurs être éteints.



Accès au sommet de la citerne interdit !

Il est interdit d'accéder au sommet de la citerne par l'échelle située à l'arrière du camion, uniquement avec les rambardes relevables (d'un ou des deux côtés). L'accès n'est autorisé que par un système d'escalier approprié, à condition d'utiliser un dispositif antichute avec laisse et harnais sur le camion.



Comportement en cas d'alerte!

En cas d'alerte, les secteurs concernés ou l'ensemble de l'usine sont bouclés.

Toute personne se trouvant dans un tel secteur doit le quitter immédiatement, perpendiculairement au vent en suivant les indications données par haut-parleur. Elle doit rejoindre le point de rassemblement au porte Est.

Service de sécurité 24 08

Numéro d'urgence 1 12